

qu'interrompre nos délibérations pour le moment, afin de voir ce qui se passera au procès de Montréal. Le Comité se réunira de nouveau ensuite et siègera dès que ce procès aura pris fin.

M. MCGREGOR: Nous avons dressé une liste de témoins qui sont censés être appelés. Je ne vois pas sur quoi nous pourrions nous fonder, ni quelle excuse nous pourrions trouver pour ne pas faire comparaître ces témoins devant notre Comité, vu qu'ils ne sont nullement en cause dans un procès.

Le PRÉSIDENT: Il n'est pas question d'être en cause dans un procès.

M. MCGREGOR: De qui s'agit-il, alors?

Le PRÉSIDENT: Il s'agit d'observations formulées par des membres de notre Comité à propos des accusés à Montréal. Vous avez reçu une lettre de M. Ferland, d'Ottawa, au sujet des déclarations faites par M. Grant Campbell, membre de notre Comité.

M. MCPHILLIPS: M. Ferland n'est pas d'Ottawa, mais de Montréal. A mon avis, il a du front de relever les observations formulées par un député au sein de notre Comité. Pour ma part, c'est sa lettre qui a déclenché toute cette affaire, et c'est absolument ridicule.

Le PRÉSIDENT: Quand notre Comité a commencé à siéger, nous avons nettement établi que nous n'aborderions pas, si possible, la question de ces péagers, qu'il s'agisse des péagers actuels, de ceux qui ont été accusés ou de ceux qui seraient inculpés. Nous avons cherché à nous en tenir à cette ligne de conduite. Mais nous nous rendons compte qu'il est presque impossible d'agir ainsi. J'estime donc, à titre de président du Comité, que notre Comité devrait s'ajourner maintenant.

M. ASSELIN: Le Comité ne pourrait-il pas s'ajourner jusqu'à la semaine prochaine et ne pourrions-nous pas ensuite demander au ministre de la Justice de venir devant le Comité exposer son point de vue?

Le PRÉSIDENT: Je doute que le ministre de la Justice puisse, dans un délai d'une semaine, savoir à quoi s'en tenir au sujet du procès de Montréal. Il faudrait que le Comité s'ajourne pour plus longtemps.

M. MCPHILLIPS: C'est votre avis, monsieur le président; mais le ministre de la Justice n'a pas laissé entendre que nous devrions interrompre nos délibérations parce que l'enquête préliminaire est en cours. C'est votre point de vue. Vous voulez l'imposer au Comité. Je ne partage nullement votre avis. J'estime que la bonne étiquette à suivre serait de poser la question encore une fois au ministre, étant donné que c'est lui qui nous a permis de poursuivre notre enquête.

M. HOWE: Je suis bien disposé à modifier ma motion de sorte que la question soit déférée au comité directeur pour que le ministre de la Justice puisse l'informer quant à la question de savoir s'il y a lieu de poursuivre ou d'interrompre nos délibérations à l'heure actuelle.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez dire que nous devrions ajourner jusqu'à nouvelle convocation du président et que la question devrait être soumise au comité directeur?

M. MCGREGOR: Ah! non.

M. PIGEON: Je n'ai plus qu'une observation à faire.

(Texte)

Je pensais que, par le fait qu'il a été prouvé qu'il y avait eu du vol et du coulage,